

Soyons prêts !

Campagne de communication sur la gestion des risques d'accidents industriels majeurs

CMMI de l'Est de Montréal

La sirène crie : tout le monde à l'abri

En octobre 2003, le CMMI de l'Est de Montréal lançait sa campagne de communication à la population sur la gestion des risques d'accident industriel majeur. Cette campagne est toujours en cours dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles—Montréal-Est ainsi que dans une portion de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve. Cette campagne n'aurait pas lieu sans la participation active des membres du CMMI qui comptent, notamment, les douze industries suivantes :

- Corporation Ashland Canada
- Gaz Métro, usine L.S.R
- Interquisa Canada s.e.c.
- Marsulex inc.
- Noranda inc. – CCR
- NOVA Chimie (Canada) ltée
- Petro-Canada, Raffinerie de Montréal
- Pétrochimie Coastal s.e.c.
- Pétromont
- Produits Shell Canada
- PTT Poly Canada
- Ultramar ltée

QUELLES SONT LES ENTREPRISES QUI UTILISENT DES GAZ TOXIQUES ET QUELS SONT CES GAZ?

Suite aux travaux du CMMI effectués, depuis 1995, sur une base volontaire et, suite à l'adoption en septembre 2003 du Règlement fédéral sur les urgences environnementales, quatre entreprises membres du CMMI de l'Est de Montréal ont déclaré utiliser des produits gazeux qui pourraient constituer un danger pour les personnes s'ils s'échappaient et se dispersaient dans l'atmosphère.

1. La compagnie Interquisa utilise de l'acide acétique, autrement dit, du vinaigre concentré. Il faut noter que ce produit n'est pas dans la liste des produits toxiques adoptée par le Conseil pour la réduction des risques d'accidents industriels majeurs et par le Règlement fédéral sur les urgences environnementales. Interquisa Canada n'est pas tenu de déclarer ses risques, mais le fait quand même sur une base volontaire et ce, afin d'agir de façon responsable.
2. La compagnie CCR-Noranda utilise le dioxyde de soufre (SO anhydre). Récemment, la compagnie a participé à la conception et à l'adoption d'un nouveau procédé de production qui fixe le SO_2 en solution liquide stable d'amine, ce qui réduit considérablement les risques d'une fuite.
3. La compagnie Shell utilise l'acide fluorhydrique pour faire de l'essence d'avion. Shell a été la première entreprise de notre région à faire une analyse quantitative de risques, à mettre en place un plan systématique de réduction des risques, des mesures de prévention et à se doter, entre autres, d'une équipe de répondants spécialisés dont les membres se trouvent toujours sur le site de l'entreprise.
4. La compagnie Marsulex-Montréal récupère plus de 99 % du soufre provenant des raffineries Shell et Petro-Canada. Pour ce faire, l'hydrogène sulfuré (H_2S) provenant des deux raffineries est acheminé à son usine par des conduites contenant une solution liquide stable d'amine. Le soufre contenu dans cette solution est extrait pour produire environ 30 000 tonnes métriques de soufre et 10 000 tonnes métriques de bisulfite de sodium par année. L'anhydride sulfureux (SO_2) est un produit intermédiaire dans le traitement du H_2S.

Fait à noter, les quantités de SO_2 et de H_2S présentes dans le procédé sont inférieures aux seuils actuels fixés par le Règlement fédéral sur les urgences environnementales. Marsulex-Montréal n'est pas tenu de déclarer ses risques, mais le fait quand même sur une base volontaire et ce, en tant que membre du CMMI et du Programme Gestion ResponsableTM.

La nouvelle année coïncide avec le début des séances d'information dans les différents établissements de l'arrondissement : les écoles, les garderies, les résidences de personnes âgées, les CLSC et les résidences de personnes avec difficultés. Ces rencontres ont pour but d'informer, de sensibiliser et d'aider les principaux intervenants à mieux se préparer en cas d'accident industriel majeur. De nombreuses autres rencontres sont prévues dans les semaines à venir.

Les différents travaux effectués par le CMMI dans le cadre de la campagne de communication sur la gestion des risques d'accidents industriels majeurs ont mené à la création d'un système d'alerte par sirène qui sera installé dans les prochains mois, au sein des quatre industries qui utilisent des produits toxiques. Ainsi, lorsqu'une sirène d'alarme sera déclenchée par une industrie, cela signifiera qu'une fuite de gaz toxique vient d'être signalée et que la population doit se mettre à l'abri. Lors du déclenchement de la sirène, des messages de notification seront transmis à la population par l'entremise des médias d'information. Ces messages seront destinés à renseigner la population visée de l'état de la situation et des opérations de rétablissement effectuées par les autorités.

Pour connaître les dates des activités à venir, surveillez vos hebdos locaux, le site Internet de l'arrondissement **www.ville.montreal.qc.ca/rpm** ou celui de l'AIEM (Association industrielle de l'Est de Montréal) à **www.aiem.qc.ca**

Pour informations, contactez Josée Gosselin, coordonnatrice de la campagne de communication au **514 868-4347**

601589 09-02-05